

**APPROBATION DES COMPTES 2025 DE LA FONDATION D'INTERET PUBLIC COMMUNAL  
POUR LE LOGEMENT A CONFIGNON**

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2025 par le Conseil de Fondation le 23 avril 2026,

Vu le rapport de la fiduciaire Bfb Bourquin frères et Béran SA du 30 avril 2026,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal


**DECIDE**  
à la majorité simple

Par 13 oui, 0 non et 5 abstentions sur 18 CM présents

- a) D'approuver les comptes 2025 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon, s'élevant aux revenus à **CHF 2'342'266.42** et aux charges à **CHF 1'875'796.66** laissant apparaître un résultat de **CHF 466'469.76**.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2025 qui présente à l'actif et au passif un montant de **CHF 59'466'968.62**.
- c) La fortune nette de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon s'élève au 31.12.2025 à **CHF 27'461'093.84**



Le Président : Martin BARCELLINI



La Secrétaire : Nicole ROEHRICH